MOBILITÉ SOLIDAIRE SUD-ESTUAIRE

CHARTE DU CHAUFFEUR BÉNÉVOLE

Chaque chauffeur bénévole s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Être en possession d'un permis de conduire en cours de validité
- Informer sans délai l'association de toute mesure de suspension ou de retrait de permis de conduire, de la survenance d'une maladie mettant en cause la capacité de conduire, et, dans tous ces cas, cesser immédiatement son activité de chauffeur bénévole
- Respecter scrupuleusement les règles du code de la route
- Soumettre le véhicule qu'il utilise aux réglementations techniques en vigueur et en justifier régulièrement
- Disposer d'une d'assurance en responsabilité civile et d'une assurance automobile appropriée pour les déplacements habituels, couvrant également le cas de dommages causés au conducteur par les passagers, et informer l'association de tout changement
- Ne pas accomplir de déplacements solidaires sous l'emprise de l'alcool ou de toute autre substance ayant des incidences sur la conduite automobile, et ne pas fumer pendant ces déplacements
- Ne pas procéder à des déplacements accompagnés de sa propre initiative en utilisant la couverture de l'association
- Communiquer ses disponibilités de manière régulière sur la base de données de l'association
- Reporter dans les meilleurs délais les données relatives aux déplacements qu'il a effectués sur la base de données de l'association
- Informer immédiatement l'association de tout sinistre intervenu dans l'accomplissement d'une mission de déplacement solidaire
- Remplir le constat d'accident en se référant au contrat d'assurance auto-mission conclu par l'Union ADAMS44 au nom des associations de déplacements solidaires du département.

Chaque chauffeur bénévole adhère aux exigences éthiques suivantes :

- Tenir ses engagements vis-à-vis du projet et des tâches à entreprendre
- Etablir un contact chaleureux avec ces personnes et faire preuve d'empathie et de civilité
- Respecter un devoir de discrétion et de confidentialité vis-à-vis des personnes accompagnées.

Je m'engage à respecter le Règlement de Fonctionnement des déplacements accompagnés solidaires adopté par Mobilité Solidaire Sud-Estuaire et la présente Charte, je prends note que l'association se réserve le droit d'exclure de sa liste de chauffeurs bénévoles toute personne qui ne les respecterait pas, et je reconnais avoir connaissance des mesures prises par l'association pour protéger les données personnelles de ses membres et du contrat d'assurance auto-mission souscrit par l'UDAMS44 pour la couverture des déplacements solidaires. Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint d'une maladie affectant ma capacité de conduire.

Lu et approuvé Date

Nom et Prénom Signature